

## EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 7 mars 2018**

L'an deux mille dix-huit, et le sept Mars à 18 heures 45, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BOUTES Francis, Maire de Gabian.

**Présents :**

Mesdames GALZY Isabelle, DUMOULIN Marie-André, FLAMENT Chantal, THOUREL Lucette.

Messieurs ALLEMANY Christian, BERTHOMIEU Michel, FOREZ Daniel,

**Membres absents :**

Mesdames FELIX Maryse, GARRIGUE Sandrina, JOURDAN Agnès, PAILLES Pilar.

Messieurs PAGEOT Emmanuel, SOULIE Christophe.

**Secrétaire de séance :**

MME THOUREL Lucette

**09/2018 : Adoption du procès-verbal du 7 Février 2018.**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'adopter le procès-verbal du Conseil Municipal en date du 7 Février 2018.

Il demande au Conseil de bien vouloir délibérer.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- ADOPTE le procès-verbal en date du 7 Février 2018.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,  
Francis BOUTES

 